

Les trophées du numérique

2022



Dépot du dossier sur

dgen.pf



Ce concours vise à encourager la création, le développement et la mise sur le marché de projets numériques réalisés en Polynésie française, afin de développer de nouveaux produits ou services.

Les projets attendus peuvent relever entre autres de :

- la création et du développement de produits ou services ;
- solutions visant à renforcer la compétitivité ;
- mise en place d'outils collaboratifs favorisant le développement du numérique.

Les projets peuvent notamment relever des thématiques suivantes :

- mieux vivre : santé, sport, bien-être ;
- partager : biens communs, consommation collaborative ;
- mieux apprendre et se cultiver : culture, média, loisirs, éducation ;
- s'entraider : services à la personne, bien social ;
- mieux se déplacer : ville, tourisme et mobilité ;
- mieux consommer : paiement, finance, commerce ;
- mieux produire : biens de consommation, usine de futur, bâtiment et infrastructures ;
- construire une croissance verte : environnement, économie d'énergie.

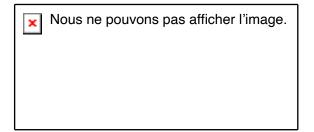
Processus et calendrier de sélection

- 1)Le 15 juin 2022 : Ouverture/Lancement du concours numérique 2022 ;
- 2)Le 16 août 2022 à 12 heures (midi) : Date limite du dépôt des dossiers de candidature auprès de la DGEN ;
- 3)**Semaine du 29 août 2022** : Transmission des dossiers recevables au jury pour évaluation et retour des notations à la DGEN sous quinzaine ;

4)Semaine du 12 septembre 2022 :

- •Transmission au jury la liste des 15 projets présélectionnés après calcul des notations par projet ;
- •Coaching des 15 porteurs de projet au pitch, en partenariat avec la CCISM et la Polynesian Factory;
- 5)Semaine du 26 septembre 2022 : Audition des 15 projets sélectionnés et classement définitif des lauréats par le jury ;
- 6)**Vendredi 15 octobre 2022** : Annonce officielle des lauréats et cocktail de remise des prix par le Ministre en charge du numérique à la Polynesian Factory.

LE JURY DU CONCOURS « LES TROPHÉES DU NUMÉRIQUE 2022 »



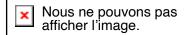
La composition:

- Le Ministre en charge du numérique ou son représentant, président du jury ;
- Le Ministre en charge de l'économie ou son représentant ;
- Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie, des services et des métiers ou son représentant ;
- La Présidente de la French Tech Polynésie ou son représentant ;
- Le Président de l'Organisation des professionnels de l'économie numérique ou son représentant (OPEN);
- Le Directeur de la SOFIDEP ou son représentant ;
- Le Délégué territorial à la recherche et à la technologie (DTRT) du Haut-Commissariat de la République française en Polynésie française ou son représentant.

Le fonctionnement :

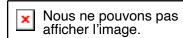
- Phase 1 : Sous le pilotage du ministère en charge du numérique, le service instructeur, vérifie l'éligibilité des dossiers déposés et *transmet aux membres du jury les dossiers recevables*.
- Phase 2:
- Le jury du concours examine et évalue les projets.
- Les notations sont retournées à la DGEN sous quinzaine.
- Phase 3 : La DGEN compile les notations réalisées par les membres du jury. Elle leur transmet ensuite le classement des 15 projets ayant eu les meilleures notes.
- Phase 4 : Le *jury auditionne les candidats des 15 meilleurs projets présélectionnés* afin d'effectuer le classement définitif des lauréats du concours. L'audition des 15 porteurs de projet a lieu sous la forme d'un pitch de 3 minutes suivi d'éventuelles questions posées par le jury.

LA SELECTION DES CANDIDATS/PROJETS



Les projets éligibles sont transmis au jury pour notation, notamment sur la base des critères suivants :

- 1. Crédibilité et expertise du candidat ;
- 2. Identification du besoin du marché et avantages concurrentiels ;
- 3. Élaboration du budget avec les dépenses et les ressources ;
- 4. Planning de réalisation du projet ;
- 5. Pertinence et originalité du projet ;
- 6. Retombées économiques et sociétales
- ⇒ Chaque critère est noté sur 15 points avec un bonus de 10 points pour les dossiers ayant un impact écologique, énergétique ou social. Soit une notation globale sur 100 points.

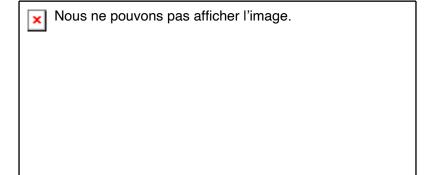


Les 15 projets auditionnés sont classés notamment sur la base des critères suivants, lors du pitch :

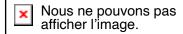
- 1. la qualité de la présentation du projet ;
- 2. la maîtrise des éléments économiques ;
- 3. l'évaluation de la faisabilité du projet.

LES PRIX

- 1^{er} prix: 3 000 000 F CFP;
- 2^{ème} prix : 2 000 000 F CFP;
- 3^{ème} prix: 1 000 000 F CFP;
- Un Prix Spécial « Les Trophées du numérique 2022 » de 2 000 000 F CFP.



DEPOT DE DOSSIER



Une **démarche en ligne** est mise à disposition, aux fins du déroulement du concours et de ses suites, de la DGEN et des membres du jury, ce à quoi le candidat consent expressément.

Le lien du **dossier de candidature** en ligne est disponible directement sur le site de la DGEN <u>www.dgen.pf</u>
ou par mail <u>contact@dgen.gov.pf</u>

Les dossiers de candidature complets doivent être adressés par voie électronique auprès de la DGEN, au plus tard <u>le 16 août 2022</u>.

